

ARTICLE PREMIER – OBJET

1-1. Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations de service conclues par l'Entreprise LEBRUN Rémi (ci-après dénommée « le Prestataire ») auprès de personnes physiques ou morales pour leurs besoins personnels ou à titre professionnel.

1-2. Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire.

1-3 Le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

ARTICLE 2 – COMMANDES

2-1 Les ventes de prestations ne sont parfaites qu'après établissement d'un devis daté et signé par le Client.

Le délai de validité du devis établi par le Prestataire est de 2 mois.

2-2 Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités du Prestataire, que si elles sont notifiées par écrit, 15 jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des prestations de services et des biens commandés, après signature par le Client d'un nouveau devis et ajustement du prix.

Il en sera de même en cas de modifications demandées par le Client en cours de réalisation des prestations de services objet de la commande initiale.

2-3 En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Si cette annulation intervient alors que des prestations de service ont déjà été réalisées, ces dernières seront intégralement facturées par le Prestataire au Client.

En outre, en cas de préjudice subi du fait de l'annulation de la commande, le Prestataire se réserve le droit de facturer au Client une somme forfaitaire correspondant à 15 % du montant TTC des prestations restant à réaliser conformément à la commande initiale.

ARTICLE 3 - TARIFS

3-1 Les prestations de services sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par le Prestataire et accepté par le Client. Les tarifs s'entendent nets et HT.

3-2 Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de chaque fourniture de services.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE REGLEMENT

4-1 **Délais de règlement** : Un acompte correspondant à 30 % du prix total des prestations de services commandées est exigé lors de la passation de la commande.

Le montant de cet acompte pourra être modifié par le Prestataire en fonction du volume des achats à effectuer pour la réalisation des prestations de service commandées.

Le Prestataire pourra solliciter des acomptes supplémentaires en fonction de la durée des travaux. Le montant de ces acomptes sera déterminé lors de la commande.

Le solde du prix est payable au comptant au jour de la fourniture complète des prestations de service commandées.

Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des prestations de services commandées par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions Générales de Vente.

4-2 **Retard de paiement** : En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà des délais fixés ci-dessus et le cas échéant dans le devis signé et accepté, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, une indemnité égale à 15 % des sommes TTC restant dues sera automatiquement et de plein droit acquise au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Prestataire se réserve en outre le droit de suspendre la fourniture des prestations de services commandées par le Client.

4-3 **Clause de réserve de propriété** : Le Prestataire se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par le Client, un droit de propriété sur les biens vendus lui permettant de reprendre possession desdits biens, dès lors qu'ils sont dissociables en cas d'incorporation à d'autres biens.

Le risque de perte et de détérioration sera transféré au Client dès la livraison des biens commandés.

ARTICLE 5 – MODALITES DE FOURNITURE DES PRESTATIONS

5-1 Les prestations de services demandées par le Client seront fournies dans le délai maximum fixé dans le devis à compter de la réception par le Prestataire de l'acompte exigible.

5-2 Le Prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des prestations n'excédant pas 7 jours. En cas de retard supérieur à 7 jours, le Client peut, dans un délai de soixante jours ouvrés à compter de cette date, dénoncer le contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Les acomptes déjà versés lui seront alors restitués par le Prestataire.

La responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure.

5-3 Le lieu de fourniture des services sera précisé dans le devis. Le Client informera le Prestataire au moins 48 heures à l'avance en cas d'impossibilité d'accéder sur le lieu de réalisation des prestations.

5-4 A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des prestations, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le Client disposera d'un délai de 8 jours à compter de la fourniture des prestations et de la réception de celles-ci pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client.

Le Prestataire rectifiera dans les meilleurs délais et à ses frais, les prestations fournies dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

5-5 Le Prestataire aura la possibilité de faire sous-traiter une partie des prestations commandées. Il en informera alors le Client préalablement à l'intervention du sous-traitant.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité des prestations et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des prestations fournies et les rendant impropres à l'usage auxquelles elle étaient destinées, à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client.

Le Prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais, les services jugés défectueux.

La garantie du Prestataire est limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des prestations.

ARTICLE 7 – DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

ARTICLE 8 – LITIGES

8-1 Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

8-2 En cas de litige avec des professionnels et/ou commerçants, le Tribunal de Commerce de CHAMBERY (France) sera compétent.

ARTICLE 9 – DROIT APPLICABLE

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français.

ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire.

A

Le

L'entreprise LEBRUN Rémi

Le Client